

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

UNE FRATERNITÉ EN CHEMIN
DE RECONNAISSANCE,
FRUIT D'UNE HISTOIRE

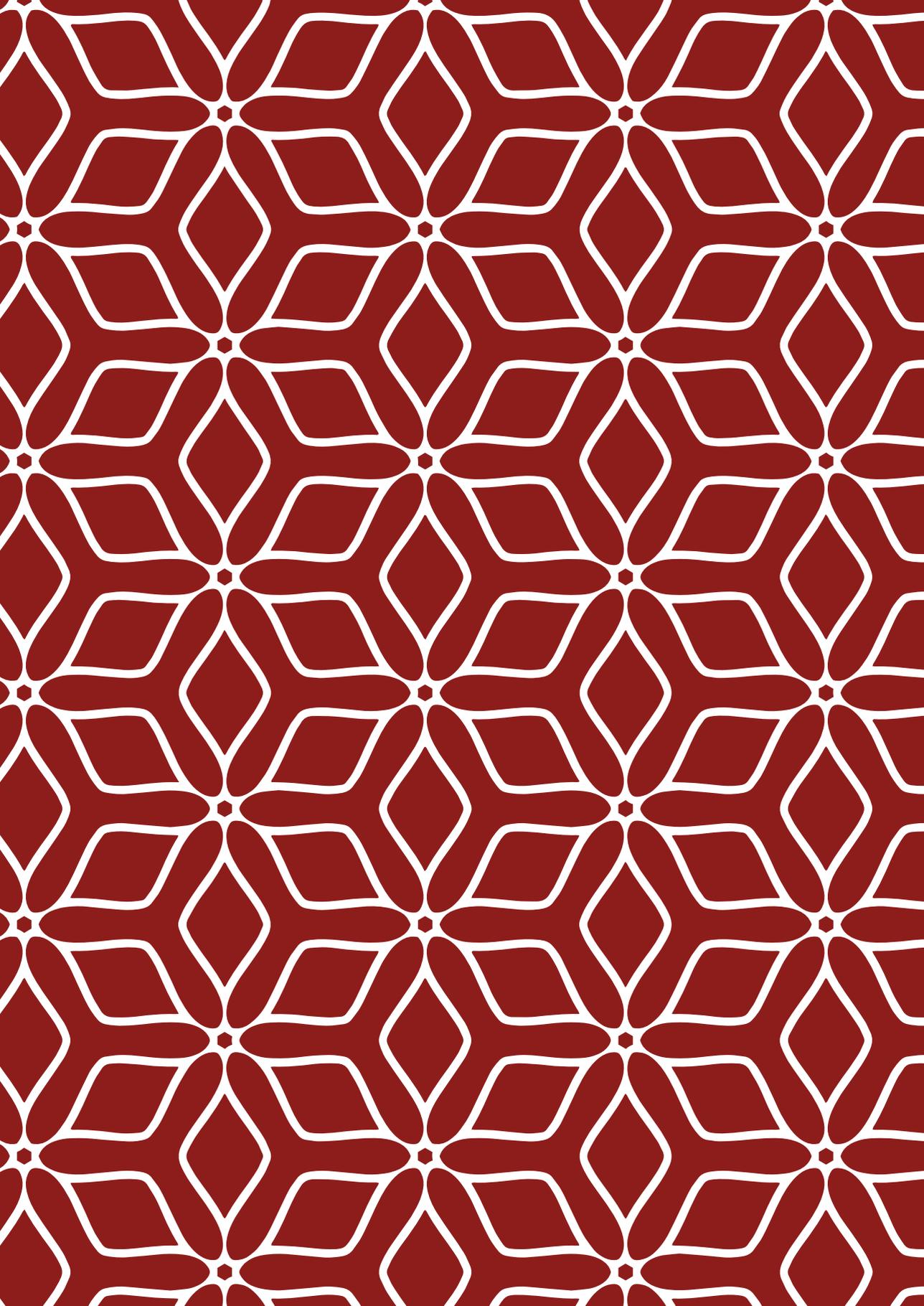
L'EXPÉRIENCE DU DISTRICT DE FRANCE

AUTEURE
COLETTE ALLIX

La  Salle

CAHIERS MEL

62



UNE FRATERNITÉ EN CHEMIN
DE RECONNAISSANCE,
FRUIT D'UNE HISTOIRE
L'EXPÉRIENCE DU DISTRICT DE FRANCE

COLETTE ALLIX

Novembre 2024



**Frères des
Écoles
Chrétiennes**

CAHIER MEL N° 62

Institut des Frères des Écoles Chrétiennes

Une Fraternité en chemin de reconnaissance, fruit d'une histoire -
L'expérience du District de France

Auteure

Colette Allix

Direction générale

F. Santiago Rodríguez Mancini, FSC

Direction éditoriale

M. Óscar Elizalde Prada

Coordination éditoriale

Mme Ilaria Iadeluca

Révision textuelle

F. Antoine Salinas, FSC - amsalinas@lasalle.org

Coordination graphique et mise en page

Mme Giulia Giannarini

Production éditoriale

Ilaria Iadeluca, Giulia Giannarini, Fabio Parente, Óscar Elizalde Prada

Imprimé par

Tipografia Salesiana Roma

Bureau de l'information et de la communication

Maison généralice, Rome, Italie

Novembre 2024

** Texte original en français*



ISBN:

978-88-99383-27-5

PRÉSENTATION

Lorsque j'ai rencontré Colette, j'ai été très impressionné, notamment par sa vivacité et par son enthousiasme mais aussi par une sorte de retenue, de réserve. Elle était enthousiaste et, en même temps, elle semblait ne pas vouloir envahir. Proposer, sans vouloir imposer. J'étais allé à Paris pour parler des Fraternités avec elle. À l'époque, notre District cherchait à nouveau des moyens de revitaliser l'Association pour le service éducatif des pauvres entre Laïcs et Frères et nous pensions voir dans ce modèle un miroir et un guide.

Des années plus tard, Colette nous offre cette réflexion minutieuse et systématique sur les développements historiques des formes associatives de la mission en France. Il ne s'agit pas d'un objet d'étude qu'elle regarde de l'extérieur et sans passion. Sa vie et ce processus sont imbriqués dans un dialogue fructueux.

Elle nous aide à fixer des clés de lecture du contexte et nous guide sur ce chemin qui va des années 1970 à nos jours. Cela n'a pas été un parcours linéaire. Il s'agit d'une recherche sérieuse et engagée, marquée d'essais, d'erreurs et de réussites.

Nous espérons que la lecture de ce cahier éveillera la créativité, stimulera les recherches, suscitera les questions et apaisera les défiances. C'est notre prière pour chaque d'entre vous, aimables lecteurs.

Fr. Santiago Rodriguez Mancini

Directeur du Bureau du Patrimoine Lasallien et de la Recherche



Colette Allix

est depuis plus de 30 ans dans le réseau lasallien en France. Professeur de physique et chimie successivement dans les lycées d'Issy les Moulineaux et de Sarcelles, elle y a découvert le projet lasallien et a commencé à s'impliquer dans la mission. De là, grâce au soutien de sa famille, elle a ensuite pu répondre à divers appels du Frère Visiteur comme cheffe d'établissement à Agen, déléguée de tutelle dans l'Ouest de la France et, depuis 2019,

déléguée à la Fraternité Éducative La Salle pour la France (l'Association). Elle a eu la chance de participer aux premiers pas de la Fraternité Éducative La Salle en étant impliquée dans l'équipe de réflexion dès 2010. Membre du CIAMEL pendant 8 ans, Colette a été touchée par la fécondité de la Mission Lasallienne dans toutes les cultures du monde. Elle est depuis peu membre de la Commission Association de la RELEM.

INTRODUCTION

Cette année de célébration du tricentenaire des Lettres Patentes, octroyées par le roi Louis XV le 28 septembre 1724, et de la Bulle d'Approbation pontificale de l'Institut des Frères du 26 janvier 1725, signée par le pape Benoît XIII, est l'occasion de réfléchir à la pérennité de la mission dans le contexte contemporain français.

En effet, aujourd'hui, les laïcs sont très impliqués et majoritaires en nombre dans le pilotage du réseau, l'élaboration des orientations pour la mission et la recherche pour être reconnus pour le service d'Église auquel nous participons : il s'agit toujours de « sauver les âmes » pour le formuler en termes canoniques.

Après quelques éléments de contexte, nous relirons le chemin d'Association vécu depuis 1978, nous présenterons la façon de vivre l'Association lasallienne dans la Fraternité Éducative La Salle et les défis que nous devons surmonter pour en assurer l'avenir, toujours à la suite de Saint Jean-Baptiste de La Salle et des premiers Frères dont, en France, nous avons la chance de lire et comprendre leurs écrits dans la langue d'origine.

1. QUELQUES ÉLÉMENTS DU CONTEXTE EN FRANCE

Ces trois éléments du contexte français contemporain sont le fruit d'une histoire mouvementée entre l'Église et la République française, particulièrement sur le sujet de l'éducation.

1.1 La laïcité « à la française »

Officiellement la laïcité est définie ainsi en France :

La laïcité garantit la liberté de conscience. De celle-ci découle la liberté de manifester ses croyances ou convictions dans les limites du respect de l'ordre public. La laïcité implique la neutralité de l'État et impose l'égalité de tous devant la loi sans distinction de religion ou conviction.

La laïcité garantit aux croyants et aux non-croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs croyances ou convictions. Elle assure aussi bien le droit d'avoir ou de ne pas avoir de religion, d'en changer ou de ne plus en avoir. Elle garantit le libre exercice des cultes et la liberté de religion, mais aussi la liberté vis-à-vis de la religion : personne ne peut être contraint au respect de dogmes ou prescriptions religieuses.

La laïcité implique la séparation de l'État et des organisations religieuses. L'ordre politique est fondé sur la seule souveraineté du peuple des citoyens, et l'État —qui ne reconnaît et ne salarie aucun culte— ne régit pas le fonctionnement interne des organisations religieuses. De cette séparation se déduit la neutralité de l'État, des collectivités territoriales et des services publics, non de ses usagers. La République laïque impose ainsi l'égalité des citoyens face à l'administration et au service public, quelles que soient leurs convictions ou croyances.

La laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres mais la liberté d'en avoir une. Elle n'est pas une conviction mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve du respect de l'ordre public.¹

¹ <https://www.info.gouv.fr/organisation/laicitegouvfr/qu-est-ce-que-la-laicite>
consulté en octobre 2024

Il s'agit donc d'une laïcité qui permet la liberté mais qui est aussi une séparation et qui a fini par renvoyer la religion et la foi dans l'espace privé. Il est donc culturellement difficile pour un Français d'exprimer publiquement ses convictions religieuses, alors que ce n'est en rien interdit. Aujourd'hui, politiquement, on peut même parfois être dans un climat d'opposition à cause d'une mauvaise compréhension de la définition ci-dessus.

Une autre conséquence est que l'État est devenu incapable de parler de religion. Or avec l'augmentation de la présence de religions non-chrétiennes qui arrivent culturellement d'autres contextes, des crispations apparaissent régulièrement dans l'espace public, ce qui privatise encore plus les pratiques religieuses.

Et pourtant, l'enseignement catholique associé à l'État a une mission de service public !

1.2 Le contrat d'association avec l'état

Le contrat a été établi par la loi Debré le 31 décembre 1959² dont l'article 1 aujourd'hui abrogé énonçait :

Suivant les principes définis dans la Constitution, l'État assure aux enfants et adolescents dans les établissements publics d'enseignement la possibilité de recevoir un enseignement conforme à leurs aptitudes dans un égal respect de toutes les croyances.

L'État proclame et respecte la liberté de l'enseignement et en garantit l'exercice aux établissements privés régulièrement ouverts.

Il prend toutes dispositions utiles pour assurer aux élèves de l'enseignement public la liberté des cultes et de l'instruction religieuse.

² <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000693420> consulté en octobre 2024

Dans les établissements privés qui ont passé un des contrats prévus ci-dessous, l'enseignement placé sous le régime du contrat est soumis au contrôle de l'État. L'établissement, tout en conservant son caractère propre, doit donner cet enseignement dans le respect total de la liberté de conscience. Tous les enfants sans distinction d'origine, d'opinions ou de croyance, y ont accès.

Au cours des années l'État a renforcé son contrôle, les chefs d'établissement aujourd'hui ne choisissent plus leurs maîtres et nos établissements sont soumis aux mêmes évaluations³, y compris pour la partie strictement privée, que les établissements publics. Cette évaluation nous interroge sur les visites de tutelle que nous pratiquons régulièrement pour rencontrer une communauté éducative autour du projet lasallien : qu'est-ce qui sera finalement reconnu par la communauté éducative : l'évaluation du ministère ou l'accompagnement du réseau lasallien ?

Aujourd'hui le contrat s'énonce ainsi :

- [Article L442-1](#) Dans les établissements privés qui ont passé un des contrats prévus aux [articles L. 442-5](#) et [L. 442-12](#), l'enseignement placé sous le régime du contrat est soumis au contrôle de l'État. L'établissement, tout en conservant son caractère propre, doit donner cet enseignement dans le respect total de la liberté de conscience. Tous les enfants sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyances, y ont accès.⁴
- [Article L442-5](#) (...) Dans les classes faisant l'objet du contrat, l'enseignement est dispensé selon les règles et programmes de l'enseignement public. Il est confié, en accord avec la direction de l'établissement, soit à des maîtres de l'enseignement public, soit à des maîtres liés à l'État par contrat. Ces derniers, en leur qualité d'agent public, ne sont pas, au titre des fonctions pour

³ <https://enseignement-catholique.fr/evaluer-les-etablissements-pour-les-eleves/> consulté en octobre 2024

⁴ https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000006151353/#LEGISCTA000006151353 consulté en octobre 2024

lesquelles ils sont employés et rémunérés par l'État, liés par un contrat de travail à l'établissement au sein duquel l'enseignement leur est confié, dans le cadre de l'organisation arrêtée par le chef d'établissement, dans le respect du caractère propre de l'établissement et de la liberté de conscience des maîtres ».

La plupart des maîtres n'entrent pas dans l'enseignement catholique par conviction religieuse mais parce qu'ils cherchent un cadre scolaire supposé plus apaisé que le cadre de l'enseignement public près de chez eux, parce qu'ils seront nommés dans leur région, parce qu'ils ont une image faussée de l'enseignement catholique élitiste et centré sur l'enseignement.

À nous de leur faire découvrir la richesse du projet, ce qui n'est pas sans difficultés parfois, certains enseignants essayant même de revendiquer l'obligation de laïcité pour nos établissements

En revanche nous avons la liberté de recrutement pour tout ce qui est hors enseignement scolaire.

1.3 La déchristianisation

L'enquête Trajectoires et origines de l'Insee,⁵ dite TEO 2, portant sur des données datant de 2019-2020, publiée en avril 2023 compare les résultats obtenus avec la même enquête réalisée en 2007-2008.

Le nombre de français de 18 à 59 ans sans religion s'accroît, passant de 45 à 53%, le catholicisme s'effondre de 45% à 29%. On note deux hausses d'appartenance religieuse : 2,5 à 9% d'évangéliques et 8 à 11 % de musulmans.

Une étude de l'Ifop-Fiducial publiée le 7 avril 2023 montre que la tranche des 18-24 ans est la moins croyante, avec seulement 36 % de personnes se déclarant chrétiennes. Enfin, les chrétiens pratiquants réguliers sont 3 % et les plus ou moins réguliers 9%.

⁵ Institut national de la statistique et des études économiques

Donc le catholicisme n'est plus un fonds culturel commun en France pour les plus jeunes générations.

L'enseignement catholique scolarise cependant environ 20% des jeunes, mais seules 10% des familles choisissent l'enseignement catholique par conviction chrétienne. En général elles viennent chez nous parce qu'elles sentent un climat scolaire d'accueil de tous, d'écoute, d'accompagnement, d'encouragement, d'ouverture. Nous y reconnaissons l'Évangile mis en pratique bien sûr. Nos écoles sont un lieu d'annonce, de premier contact, bien souvent, de rencontre de Jésus. Nous sommes en quelque sorte des périphéries de l'Église.

Nous devons donc penser l'annonce de Jésus-Christ autant auprès des adultes de nos établissements que des jeunes et des familles.

2. UN CHEMIN DEPUIS 1978

2.1 L'Association La Salle (ALS) : un commencement

En 1978, des directeurs laïcs créent une association dont le but est de rester fidèles, ensemble Frères et laïcs, au charisme de Saint Jean-Baptiste de La Salle : c'est l'Association La Salle. Seuls des directeurs volontaires en font partie mais tous les Frères Visiteurs en sont membres. De plus, à l'époque, la grande majorité des directeurs était constituée de Frères.

Les Frères commencent à partager la mission qui reste sous leur contrôle.

2.2 Années 1980 : Garder les établissements ?

Développement de l'ALS et création du Centre Lasallien Français

Dans les années 1980 les Frères prennent conscience de l'évolution de leur pyramide des âges et se posent la question de garder ou pas l'ensemble des écoles. En effet, à l'époque, lorsqu'une communauté fermait, l'établissement passait automatiquement au diocèse.

En 1986 l'Assemblée de Région des Frères (composée de représentants des 8 Districts en France, l'union des districts sera faite en 1991), à Lorient, examine ce défi. Des laïcs convaincus, pas tous directeurs, ont été écoutés. Le débat entre les Frères fut vif mais l'assemblée a décidé de conserver l'ensemble des établissements.

Afin que la mission soit portée consciemment par tous, les Frères demandent à tous les directeurs (Frères et laïcs) d'adhérer à l'ALS. Les statuts de celle-ci évoluent pour donner plus de place aux laïcs : le Conseil d'Administration et le Bureau sont paritaires (le Frère Visiteur, membre de droit, 8 Frères, 8 laïcs) et le Président de l'ALS est toujours un directeur laïc.

L'ALS assume alors la responsabilité institutionnelle du réseau : nomination des chefs d'établissement, animation, formation, représen-

tation auprès des évêques (les délégués de tutelle laïcs sont salariés de l'ALS, le premier est appelé en 1998).

Le Frère Visiteur demeure l'autorité de tutelle.

Pour donner les moyens à tous les laïcs qui sont impliqués de comprendre et vivre la mission, le Centre Lasallien Français (CLF) est lancé en 1986. En 2024 la 37^{ème} promotion commencera son parcours de deux ans, une centaine de personnes par an rejoignent le CLF en 1^{ère} année.

2.3 Années 1990 : les équipes lasalliennes et les Conseil Locaux d'Animation Lasallienne (CLAL)

2.3.1 Les Équipes lasalliennes

Assez rapidement les anciens du CLF ont désiré pouvoir continuer à approfondir leur compréhension du charisme et de la mission par la mise en pratique de projets. En réponse à ce besoin, deux groupes se mettent au travail : un groupe de laïcs et un groupe de Frères.

En 1991, après s'être rencontrés, ils envoient une note au Conseil de District demandant de lancer les Équipes Lasalliennes : groupes reconnus, avec un animateur, Frère ou laïc, mandaté par le Frère Visiteur, en les constituant par zones de proximité. Le but est de donner une âme aux communautés éducatives.

La note précise : *Dans cette mise en route des Équipes Lasalliennes, le rôle des Frères est à la fois indispensable (pour le lancement) et délicat (aider les laïcs à prendre leur place ; garantir l'inspiration lasallienne)*. Le Conseil de District répond favorablement, le Conseil d'administration de l'ALS soutient également la proposition. Les Équipes lasalliennes sont donc lancées avec l'appui d'une équipe nationale dédiée.

Ces équipes sont en lien étroit avec les communautés de Frères locales, encore nombreuses. L'Équipe lasallienne doit participer à la continuité de l'esprit lasallien dans les établissements et apporter sa touche spécifique à la qualité éducative de l'établissement.

Les équipes prennent leur essor : un rassemblement national se tiendra en juillet 2001 à Reims, dans certaines régions des rassemblement régionaux des équipes ont lieu chaque année, elles se développent en s'ouvrant à la Famille Lasallienne.

Cependant, le temps passant :

- un certain essoufflement apparaît à certains endroits,
- des communautés de Frères ferment, ce qui éloigne les équipes de cette proximité instituée au départ,
- elles sont toujours centrées sur un établissement,
- la prière est souvent absente, les sujets de foi et spiritualité sont très peu abordés, parfois même avec réticence,
- et surtout, au gré des changements des chefs d'établissements qui n'avaient pas tous suivi le CLF préalablement à leur nomination, certaines se transforment en « gardien du temple » lasallien, voire contre-pouvoir aux équipes de direction.

Ces équipes avaient très bien préparé le terrain pour ce qui allait suivre, mais le modèle commençait à se fatiguer. De plus les Frères commençaient à prendre réellement acte de la diminution de leur nombre et donc de la difficulté d'être présents partout.

2.3.2 Les Conseils Locaux d'Animation Lasallienne

Pendant cette période, à partir de 1998, les Conseils Locaux d'Animation Lasallienne ont été installés dans chaque délégation (périmètre d'action d'un Frère Visiteur Auxiliaire ou d'un Délégué de tutelle laïc). En effet, dans la mesure où l'A.L.S. restait composée uniquement de chefs d'établissement et de directeurs académiques, il était nécessaire d'instituer une autre instance où d'autres personnes impliquées dans le projet lasallien puissent avoir la parole et participer à l'élaboration et à la réalisation de projets d'animation plus largement que dans leur établissement.

Les CLAL doivent rapprocher des réalités locales la réflexion et les animations proposées dans le cadre national du réseau lasallien. Leur composition reflète les divers métiers des établissements et chaque établissement y est représenté.

Les CLAL sont des lieux de rencontre et de partage, de reconnaissance réciproque entre des représentants des diverses composantes du réseau lasallien ; des lieux d'expression des réalités éducatives, pastorales, pédagogiques vécues localement ; des lieux d'élaboration de projets communs d'animation de la délégation en réponse à des soucis et des besoins communs identifiés ensemble (journées de délégation ; échanges entre établissements ; rencontres de jeunes ; recollection pour enseignants, éducateurs, personnels de service...).

Aujourd'hui encore chacune des 8 délégations a son CLAL, souvent très dynamique et premier lieu d'engagement, par le métier, pour la mission lasallienne en dehors de son établissement.

2.3.3 Tiers ordre et Associés

Ces propositions sont restées confidentielles, il n'y a pas eu plus d'une vingtaine d'associés reconnus. Le principe était une association personnelle : une personne s'associait avec une communauté. Très peu en connaissait l'existence et, comble du paradoxe, les principaux responsables de la mission dans le réseau n'en faisaient pas partie.

Ces deux voies semblaient loin des métiers et de la vie quotidienne des laïcs qui auraient souhaité s'engager. Elles étaient pensées à partir des Frères et non à partir des besoins des laïcs. De plus la question spirituelle, en raison de notre approche culturelle de la laïcité, est complexe en France.

Le succès des Équipes lasalliennes et des CLAL est dû en partie au rapport direct avec nos métiers, nos communautés éducatives et la mission, mais sans entrer dans la sphère privée spirituelle.

Toutes ces étapes : ALS, CLF, Équipes Lasalliennes et 1^{ère} Assemblée de la Mission éducative Lasallienne (AMEL) en 2006 étaient

pilotées, inspirées, décidées par les Frères qui ont voulu partager la mission avec les laïcs à qui ils ont petit à petit donné une place. Cela a constitué un terreau propice pour réfléchir à frais nouveau, encouragés par la circulaire 461 de septembre 2010 du Conseil Général : *Associés pour la mission, un acte d'Espérance.*

**3. 2010 : LA FRATERNITÉ
ÉDUCATIVE LA SALLE :
DU PARTAGE DE LA
MISSION À L'ASSOCIATION**

3.1 Interpellation initiale

Face au manque de références spirituelles et chrétiennes dans les instances lasalliennes qui devaient participer à cette œuvre de formation humaine et chrétienne, face à l'évolution des Équipes Lasalliennes et prenant acte de la réalité démographique : 63 Frères de moins de 60 ans pour 120 établissements, mais aussi du nombre de laïcs engagés qui n'avait cessé de croître, pour préparer le Chapitre de 2010, le Frère Visiteur a interpellé les chefs d'établissements lors de l'assemblée générale de l'ALS, ainsi que les CLAL et les communautés de Frères par les questions suivantes : *Croyez-vous vraiment qu'aujourd'hui il faille, dans notre pays, pérenniser la mission lasallienne pour les jeunes et notamment les pauvres ? À quelles conditions ? Quelle différence faites-vous entre « pérenniser la mission lasallienne » et « pérenniser le réseau lasallien » ? Quelles conséquences en tirez-vous ? Qu'avez-vous à dire sur une reconnaissance par l'Église du rôle des laïcs dans l'Association lasallienne ?*

La réponse unanime ayant été de pérenniser d'abord la mission, une équipe a été constituée par le Frère Visiteur pour réfléchir à une proposition à présenter à l'AMEL de juillet 2010 qui se tenait avant le Chapitre.

Pour la première fois, c'est une assemblée majoritairement composée de laïcs, dans la diversité des métiers, qui allait innover pour l'Association. En cela on est passé du partage, décidé et organisé par les Frères après écoute des Laïcs, au portage commun, donc à l'Association : la voix des uns et des autres a le même poids.

3.2 Lancement

C'est ainsi qu'à l'AMEL de juillet 2010, après travaux de groupe et débats, a été voté à l'unanimité, puis approuvé par le Chapitre qui suivait, l'orientation suivante :

La création, au sein du District de France, de la Fraternité Éducative La Salle, afin d'actualiser le charisme lasallien, de promouvoir la mis-

sion éducative lasallienne et d'en assurer la pérennité pour répondre aux besoins actuels d'éducation des enfants et des jeunes, prioritairement des défavorisés.

À la suite du Chapitre un groupe de travail a été appelé par le Frère Visiteur afin d'écrire un texte pour expliquer, susciter la compréhension et l'engagement de tous les lasalliens dans cette nouvelle façon de vivre ensemble, Frères et Laïcs. Ce sera le Texte Inspirateur⁶.

Il sera présenté aux 600 personnes présentes en novembre 2011 à Beauvais, assemblée fondatrice d'où chaque participant a été envoyé sur son terrain pour constituer des fraternités locales, unités de vie de la Fraternité Éducative La Salle.

Ces fraternités locales sont inter-établissement. Aujourd'hui il y en a une cinquantaine, regroupant environ 1000 membres qui se rencontrent 5 à 6 fois par an pour partager une réflexion missionnaire, un temps de prière et un temps de convivialité.

Si la convivialité prenait beaucoup de place au début (il fallait apprendre à se connaître !), aujourd'hui les temps de réflexions sont approfondis et les temps de prière conséquents.

Pour la plupart des membres ces rencontres étaient devenues indispensables pour donner du sens à leur action, le moment était venu d'un pas supplémentaire : s'engager officiellement dans la Fraternité Éducative La Salle.

3.3 Appel à l'engagement officiel et réponse des membres des fraternités locales

L'AMEL de juillet 2014 a demandé *de proposer une démarche d'engagement formel dans la Fraternité Éducative La Salle, pour les membres des fraternités locales en référence à l'article 2.1.2 du texte inspirateur (orientation 2).*

⁶ <https://drive.google.com/file/d/15CpY-PIxQuXoSHY11Oo3mTZ19AO-R61u1/view>, octobre 2024

Les participants à la rencontre nationale des fraternités de Reims en octobre 2015, les membres de l'équipe missionnée (équipe d'animation des fraternités) et du Conseil de tutelle ont souhaité que la démarche d'engagement soit proposée au printemps 2016. À l'assemblée de Reims est écrit le texte d'engagement⁷ validé ensuite par le conseil de tutelle et le Conseil de District.

C'est pourquoi, le 19 mars 2016, le Frère Visiteur Jean-Paul Aleth a fait parvenir un courrier à toutes les fraternités locales où il écrivait :

... j'appelle, ceux et celles qui le désirent, à prononcer ensemble une même « parole » d'engagement pour exprimer notre volonté commune de continuer « ensemble et par association » l'aventure éducative lasallienne. Cette « promesse » qui nous liera les uns aux autres, en Église, marquera le véritable acte de naissance d'une Fraternité, corps stable d'éducateurs, Frères et laïcs, un corps gage de la pérennité du charisme.

Si les fraternités locales sont ouvertes à tous, quels que soient son itinéraire personnel et ses convictions, l'engagement dans la Fraternité Éducative La Salle est au nom de son baptême. L'ancrage dans l'Église est explicite.

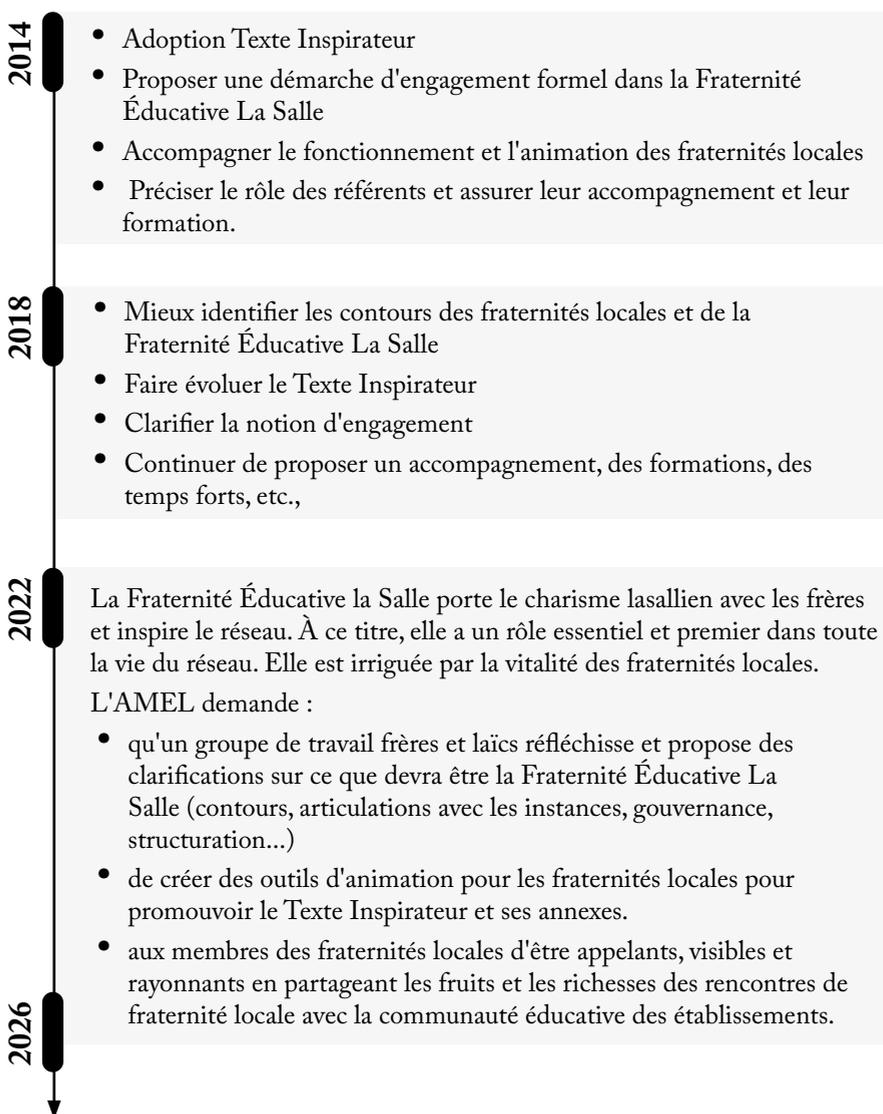
Entre mars et juillet 2016, 167 personnes se sont engagées, dont 14 Frères. Depuis cet appel 348 personnes se sont engagées, dont 98 n'ont pas renouvelé au cours du temps pour raison d'âge essentiellement, ou décès. Parmi ces engagés 57 sont ou ont été chefs d'établissement.

Depuis 2021 le nombre d'engagés est supérieur au nombre de Frères en France, sans parler du millier de membres des fraternités locales dans lesquelles chacun est en chemin. Aujourd'hui on se réengage pour deux ans.

7 <https://drive.google.com/file/d/10wwnXNmh-IvXYNM1pf2NqVy6M-CaUpSYS/view?usp=sharing>, octobre 2024

La Fraternité Éducative La Salle est donc aujourd'hui le lieu où l'Association pour la mission est vécue, Frères et Laïcs ensemble, portée par les Laïcs avec des Frères, ancrée dans le terrain concret et pratique de la mission lasallienne, dans laquelle sont indissociablement liées la dimension institutionnelle et la dimension spirituelle de notre mission.

Cependant elle est très jeune, à peine 13 ans, de nombreux défis sont à relever pour le réseau et dans l'Église. Chaque AMEL le rappelle :



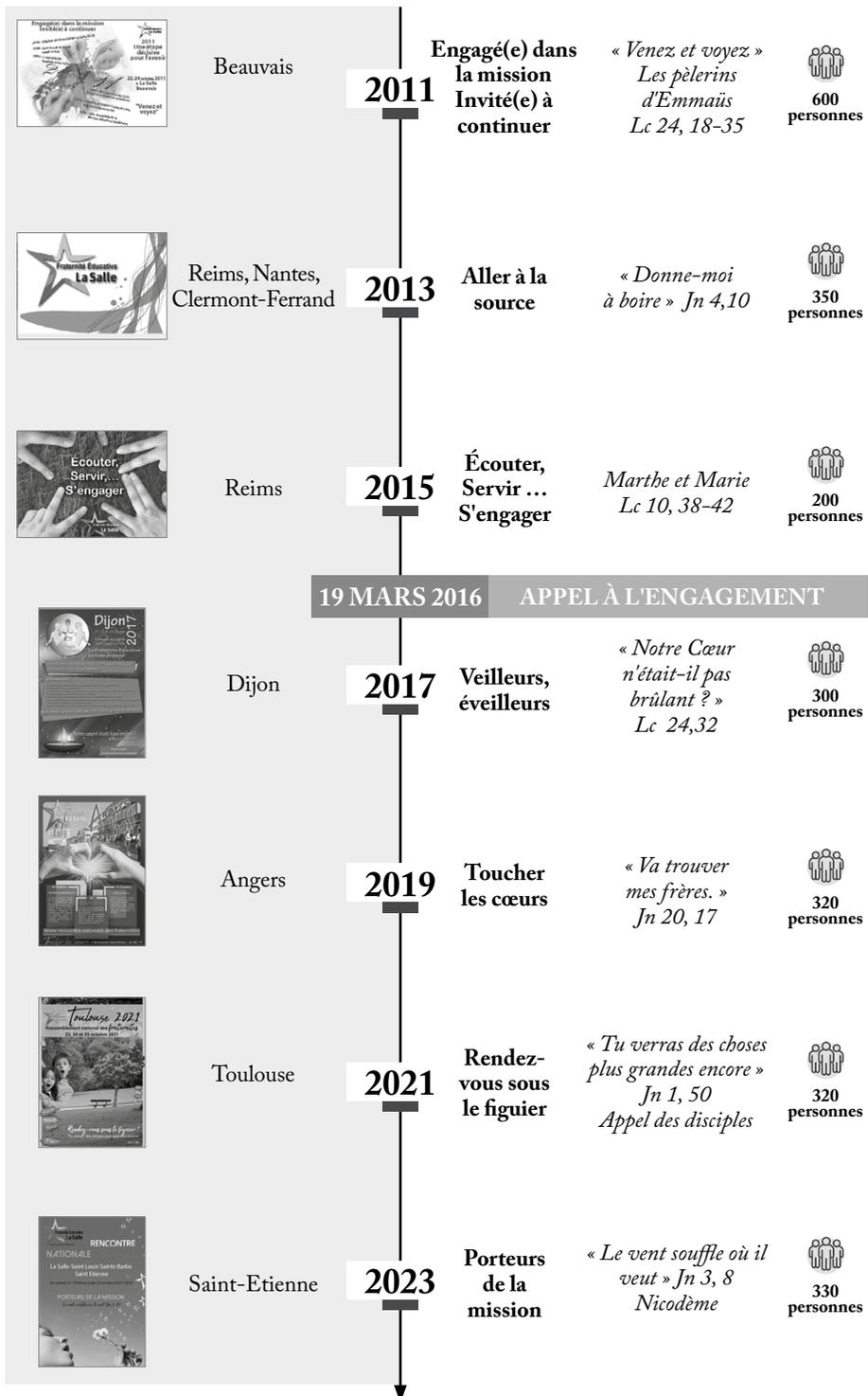
Dans le même temps, en 2015 l'ALS a fusionné avec la Fondation de La Salle qui devient non seulement l'organe juridique, financier et le support immobilier du réseau et de la Fraternité Éducative La Salle, mais aussi le support de la Fondation canonique.

3.4 Soutien aux membres

Au fil des ans un Conseil des fraternités s'est constitué. Un de ses axes de travail est de faire émerger une conscience commune entre les membres des fraternités, particulièrement des engagés, conscience de porter ensemble la mission, voire d'en être garant, mission qui dépasse les frontières de l'établissement, du pays, du temps et de l'espace, pour constituer la Fraternité Éducative La Salle.

Les rencontres nationales des fraternités, tous les deux ans, de trois jours, rassemblent au minimum 300 personnes. Chaque thème est une étape pour approfondir le charisme au-delà de notre périmètre quotidien.

Les évaluations montrent que les participants en repartent ressourcés, avec l'énergie renouvelée d'appeler de nouveaux membres à les rejoindre, et le déclic chez un certain nombre de demander à s'engager. À chacune de ces rencontres une centaine de personnes se réengage pour les deux ans qui suivent. Ceux qui ne peuvent pas être présents se réengagent à d'autres moments dans l'année.



En 2025 nous aborderons la transmission du charisme et notre responsabilité : « Être prophète d'Espérance » en sera le thème.

En plus de ces grandes rencontres, les fraternités locales dans chaque délégation invitent à une Inter-fraternités un samedi dans l'année. Pour ceux qui ne peuvent pas se libérer trois jours où qui ne peuvent pas voyager loin, c'est l'occasion de réfléchir à la mission de façon élargie. Depuis l'année dernière nous donnons un thème, que chaque délégation met en œuvre avec son génie propre, afin de réfléchir en communion dans l'ensemble du réseau.

De plus, des temps à la fois de formation au charisme pour la mission et de ressourcement personnel sont proposés : d'une journée, de deux jours, complétés par une proposition sur la spiritualité lasallienne spécifiquement pour les engagés à partir de 2025. En effet, notre défi est que les membres des fraternités connaissent le trésor qui nous est confié pour, à leur tour, pouvoir le transmettre et le faire grandir.

Enfin des outils de réflexion et d'animation des rencontres de fraternités sont proposés ainsi qu'une revue pour approfondir notre engagement, aujourd'hui en ligne.⁸

Petit à petit, par ces temps de réflexion autour des textes fondateurs, en particulier les *Méditations pour le Temps de la Retraite*, des textes de Frères qui nous ont précédés, ou des textes actuels de l'Institut, par les temps de prière en commun, les membres des fraternités prennent confiance en eux pour oser une parole sur ce qui était, dans la tête des laïcs, réservé aux Frères.

Nous construisons une communauté, non résidentielle, certes, mais une communauté quand même, au service de la mission, solidement installée sur les piliers de foi-fraternité-service.

Cependant les défis sont nombreux. Quelques-uns sont détaillés ci-dessous.

8 <https://www.fraterniteducative.lasallefrance.org/accueil>

3.5 Défis

3.5.1 Stabilité

La stabilité des membres dans les fraternités locales d'une part, et dans la Fraternité Éducative La Salle d'autre part, est un élément majeur pour être pris au sérieux dans la durée. Si l'on relit les temps fondateurs de l'Institut, c'est la stabilité des communautés de Frères qui a donné confiance et qui a permis aux écoles de durer.

Les Laïcs ont aujourd'hui à trouver leurs modalités propres pour assurer la continuité dans l'engagement, en tenant compte de leur vie de famille, premier lieu de leur engagement personnel, en particulier pour ceux qui sont mariés. Il faut être au clair avec ce que cela demande, appeler avec discernement afin de ne pas décourager ceux qui petit à petit s'engagent comme ils peuvent avec leurs obligations.

Bien sûr les Frères présents dans la Fraternité Éducative La Salle assurent de fait une stabilité par leurs vœux. Mais qu'en sera-t-il si, un jour, temporairement, ils ne sont plus là ?

3.5.2 Ancrage dans le terrain des établissements

Les fraternités doivent avoir un rayonnement chrétien dans les établissements et donc être le noyau des communautés chrétiennes souvent très réduites dans nos écoles, elles ne sont pas appelées à innover ou prendre en charge des projets par elles-mêmes. Et ainsi, étant l'âme, le levain, des communautés éducatives, elles donneront du sens à ce qui se vit, elles mettront en route des collègues peut-être loin de la vie chrétienne et susciteront avec d'autres membres de la Famille Lasallienne des projets pour les jeunes et adultes de nos établissements, déployant alors la dimension institutionnelle de la Fraternité Éducative La Salle.

Cela passe d'abord par le témoignage d'une vie fraternelle, un certain style de relation et de regard porté sur les jeunes et les collègues, tout cela étant soutenu par la tradition lasallienne relue et actualisée.

Si l'impact dans les établissements est nul, la Fraternité Éducative La Salle manque son but car c'est une Fraternité pour la mission.

3.5.3 Être veilleurs et éveilleurs pour la mission

Petit à petit émerge une conscience commune et le désir de participer activement à la mission, en particulier chez les engagés qui lors de leur engagement public disent, entre autres, vouloir :

- Porter la mission dans la prière personnelle et communautaire
- Faire vivre le Projet Éducatif Lasallien dans ses trois dimensions : foi, fraternité et service
- Actualiser le Projet Éducatif Lasallien en réponse aux besoins actuels d'éducation des enfants et des jeunes, prioritairement les plus vulnérables
- Participer à la mise en œuvre des orientations de l'Assemblée de la Mission Éducative Lasallienne (AMEL)

De plus en plus ces personnes demandent à être consultées, à réfléchir aux orientations pour l'avenir, à être prises en compte tout simplement, et cela sans idée de carrière : elles sont trop heureuses d'exercer quotidiennement leur métier d'éducateur, d'enseignant, de secrétaire, de comptable, de cuisinier ... auprès des jeunes.

La question qui se pose aujourd'hui est donc celle de la place à donner aux membres engagés depuis un certain temps. Finalement quelle valeur donne-t-on à leur engagement renouvelé depuis 8 ans pour certains ?

3.5.4 Pour l'Église : quelle reconnaissance ?

Cette question a été prégnante au démarrage. Certains se demandaient même si une structure d'Église qui pourrait nous convenir existait déjà. Mais, invité au rassemblement des fraternités à Reims en 2015, le Père Jean-Yves Pecqueux, c.m.j., qui était à l'époque Secrétaire général adjoint de la Conférence des évêques de France, nous a dit « vivez d'abord ce que vous avez à vivre, portez du fruit, c'est cela qui sera reconnu ».

Nous avons alors repris la question sous un autre angle, et, en relisant la Circulaire 461 nous choisissons d'approfondir la définition suivante : *le terme « Association » ne doit pas être compris dans un sens canonique ou légal. Il représente le lien qui unit tous ceux qui sont engagés dans la mission lasallienne, c'est-à-dire ceux qui s'en considèrent responsables et qui contribuent à sa vitalité* (p.41). L'Institut est notre lieu car : *Il faut être prudent en cherchant des statuts canoniques pour des groupes lasalliens intentionnels. Les lasalliens ont une expérience d'association durable, riche et bénéfique. Tant qu'il y aura un Supérieur général à Rome, et que les Frères et les Laïcs lasalliens demeurent ensemble, rechercher de nouveaux modèles canoniques ne répondrait pas vraiment aux besoins actuels* (p.45).

Or, aujourd'hui, ce qui se vit en France est connu de l'Institut et cité comme expérience de vie de l'Association lasallienne dans de nombreux textes. La reconnaissance pour nous vient d'abord de l'Institut.

De plus, le 20 décembre 2017 la Fondation de La Salle a été canoniquement érigée par la Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique. Dans le préambule nous pouvons lire :

En outre, tenant compte de la place des laïcs dans les œuvres et de la volonté d'un nombre sans cesse plus grand d'entre eux d'approfondir leur engagement au sein de la communauté éducative, suivant le charisme de l'Institut, les Frères des Écoles Chrétiennes ont souhaité renforcer leur lien avec ces laïcs qui le souhaitent.

Ceux qui répondent à cet appel en frères en Jésus-Christ, manifestent ainsi leur fraternité par un engagement missionnaire plus grand au sein de la communauté éducative.

Comme les y invitent les articles 17, 17a, 17b, 17c et 17d de leurs Constitutions, mais en tenant compte des spécificités de l'action éducative chrétienne en France, les Frères des Écoles Chrétiennes ont offert à ces laïcs de les associer davantage à leur mission éducative, en favorisant la collaboration et l'enrichissement mutuel et en proposant un partage plus poussé de spiritualité.

L'érection de la Fondation canonique rejoint ainsi la démarche engagée par les Frères des Écoles chrétiennes au cours de leur Chapitre de District de juillet 2010, visant à associer les laïcs à leur mission, par

« La création, au sein du district de France, de la fraternité éducative La Salle afin d'actualiser le charisme lasallien, de promouvoir la mission éducative lasallienne et d'en assurer la pérennité pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes, prioritairement des défavorisés ».

Depuis lors, nous sentant reconnus et par l'Institut et par l'intermédiaire de la Fondation canonique, nous nous sommes concentrés sur la formation et le ressourcement des membres des fraternités pour constituer le corps de la Fraternité Éducative La Salle afin de laisser l'avenir ouvert à la mission.

**LE REGARD TOURNÉ
VERS L'AVENIR**

Aujourd'hui l'animation, la formation, la conduite et le suivi de la mission sont assurés presque uniquement par des laïcs engagés, mais toujours « ensemble et par association » avec les Frères qui marchent avec nous, et sous l'autorité du Frère Visiteur. En 2018, pour avancer encore, le Chapitre de District demanda que l'adjoint au Frère Visiteur (non prévu dans la règle mais pratique ancienne en France) soit un laïc. Cette expérience nouvelle sera à évaluer par le prochain Chapitre de District.

Nous nous inscrivons entièrement dans la longue histoire de l'Institut dont la mission est stable mais dont les structures évoluent régulièrement : certaines disparaissent, d'autres naissent. La Fraternité Éducative La Salle fait partie des jeunes pousses. Pour continuer le chemin nous devons avoir la confiance des Frères et de l'Église. Elle se construit et s'entretient par la qualité des engagements de chacun, la vie de communauté, résidentielle ou non, et la prière.

Ne serait-ce pas là notre contribution originale à l'approfondissement de la compréhension de ce qu'est le Peuple de Dieu, peuple de baptisés en marche, et de la synodalité dans ses caractéristiques d'unité, de diversité, de complémentarité, de réciprocité, de communion ?

Saint Jean-Baptiste de La Salle et les premiers Frères ont d'abord vécu à l'écoute de l'Esprit, à la suite du Christ, pour travailler à leur salut en sauvant les jeunes qui leur étaient confiés. C'est cela qui a été reconnu par les Lettres Patentes de 1724 et la Bulle d'Approbation de l'Institut de 1725.

À nous de relever le défi aujourd'hui dans un contexte où les chrétiens sont minoritaires, un monde virtuel d'où la relation humaine concrète s'évacue, une société où l'État, et c'est heureux, s'est saisi des besoins éducatifs.

Nous croyons que saint Jean-Baptiste de La Salle peut nous inspirer, nous croyons que l'Évangile est notre terreau, nous pensons que nous pouvons apporter quelque chose pour que l'éducation chrétienne puisse être proposée à tous et être ainsi signée dans l'enseignement catholique en France de l'accueil de tous par *l'enseignement gratuit aux pauvres* conformément à la Bulle de 1725.

Colette Allix

Novembre 2024

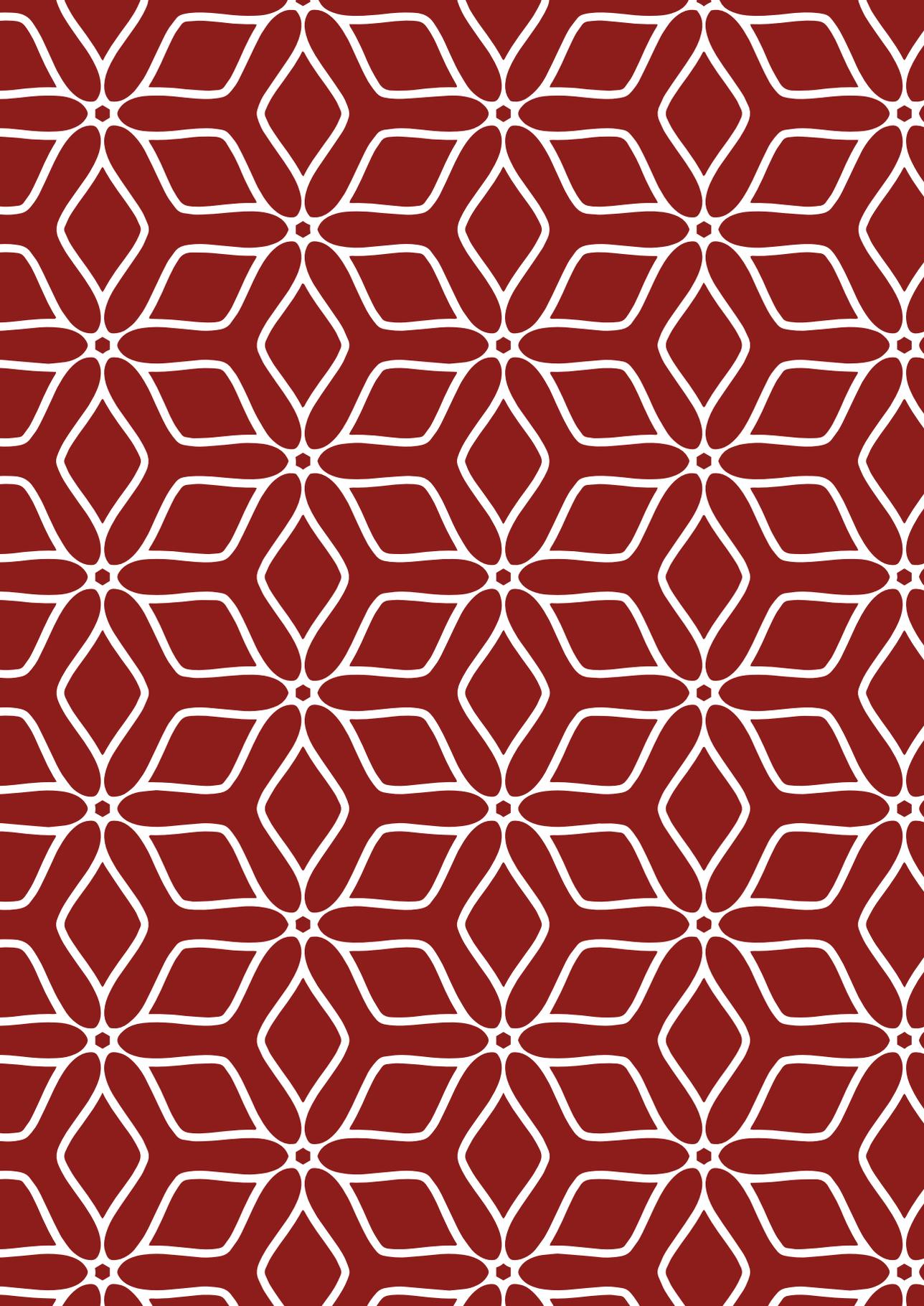
Index

Présentation	<i>3</i>
Introduction	<i>6</i>
1. Quelques éléments du contexte en France	<i>8</i>
1.1 La laïcité « à la française »	<i>9</i>
1.2 Le contrat d'association avec l'état	<i>10</i>
1.3 La déchristianisation	<i>12</i>
2. Un chemin depuis 1978	<i>14</i>
2.1 L'Association La Salle (ALS) : un commencement	<i>15</i>
2.2 Années 1980 : Garder les établissements ? Développement de l'ALS et création du Centre Lasallien Français	<i>15</i>
2.3 Années 1990 : les équipes lasalliennes et les Conseil Locaux d'Animation Lasallienne (CLAL)	<i>16</i>
2.3.1 Les Équipes lasalliennes	<i>16</i>
2.3.2 Les Conseils Locaux d'Animation Lasallienne	<i>17</i>
2.3.3 Tiers ordre et Associés	<i>18</i>

3. 2010 : La Fraternité Éducative La Salle : du partage de la mission à l'Association	<i>20</i>
3.1 Interpellation initiale	<i>21</i>
3.2 Lancement	<i>21</i>
3.3 Appel à l'engagement officiel et réponse des membres des fraternités locales	<i>22</i>
3.4 Soutien aux membres	<i>25</i>
3.5 Défis	<i>28</i>
3.5.1 Stabilité	<i>28</i>
3.5.2 Ancrage dans le terrain des établissements	<i>28</i>
3.5.3 Être veilleurs et éveilleurs pour la mission	<i>29</i>
3.5.4 Pour l'Église : quelle reconnaissance ?	<i>30</i>
Le regard tourné vers l'avenir	<i>32</i>

SIGNUM FIDEI







Frères des Écoles Chrésiennes



lasalleorg

www.lasalle.org

ISBN: 978-88-99383-27-5